

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 230 Subventions (150.000 euros) et conventions avec huit établissements cinématographiques.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 8 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 8 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL Cinémas 21, 23 rue des Écoles (5e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Écoles 21 (5e). 189987-2018-08358

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51 rue des Ecoles (5e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Champo (5e). 182929-2018-08090

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 8.000 euros est attribuée à la SARL Société d'exploitation du Cinéma du Panthéon, 3 rue Paillet (5e), afin de participer aux travaux de rénovation du Cinéma du Panthéon (5e). 182789-2018-08176

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 43.000 euros est attribuée à la SARL Moteur ! 5, rue des Ecoles (5e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Grand Action (5e). 182922-2018-08119

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 25.000 euros est attribuée à la SA CINELBA, 1 rue Balzac (8e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Balzac (8e). 182693- 2018-08064

Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SA L'Entrepôt, 7 rue F. Pressensé (14e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma l'Entrepôt (14e). 182546-2018-07759

Article 7 : Une subvention d'investissement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SARL Cinéma Chaplin, 6 rue Pécelet (15e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Chaplin Saint-Lambert (15e). 182914-2018-08103

Article 8 : Une subvention d'investissement d'un montant de 28.000 euros est attribuée à la SARL CTAV 14, 14 rue de Troyon (17e), afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma le Club de l'étoile (17e).183620-2018-08102

Article 10 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 8 conventions dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Les dépenses correspondantes d'un montant total de 150.000 euros seront imputées sur la nature 20422, rubrique 317, AP 1804554 subvention d'équipement au titre du cinéma, budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO